

TARIFS TTC AU 20 juillet 2009

TVA 19,6%

Vous ne souhaitez pas cotiser régulièrement:

TARIF "FIN DE VIE" A LA DECLARATION DE MORT DE L'EQUIDE

	Sang	Poney	Trait	Ane
0 à 1 an	32,20 €	32,20 €	32,20 €	32,20 €
1 à 2 ans	92,00 €	92,00 €	92,00 €	92,00 €
2 ans et +	230,00 €	115,00 €	299,00 €	184,00 €

Vous souhaitez cotiser chaque année en fonction du risque qu'a votre équidé d'être équarri dans l'année:

COTISATION ANNUELLE CROISSANTE SELON L'AGE

Le tableau ci-dessous vous donne les montants de cotisation annuelle par tranche d'âge

Tranche d'âge	Sang	Poney	Trait	Ane
1 à 4	5,60 €	2,40 €	9,60 €	3,20 €
5 à 8	6,40 €	3,20 €	7,20 €	4,00 €
9 à 12	8,00 €	4,00 €	8,00 €	5,60 €
13 à 16	12,80 €	5,60 €	13,60 €	12,00 €
17 à 20	25,60 €	7,20 €	26,40 €	25,60 €
21 et +	59,20 €	19,20 €	71,20 €	60,00 €

Vous souhaitez éviter une forte augmentation de la cotisation avec l'âge de l'équidé:

1. DROIT D'ENTREE A REGLER POUR UN CHEVAL DE PLUS DE 3 ANS

Age	Sang	Poney	Trait	Ane
4	9,60 €	4,80 €	12,00 €	9,60 €
5	19,20 €	9,60 €	24,80 €	19,20 €
6	28,80 €	14,40 €	37,60 €	29,60 €
7	38,40 €	18,40 €	50,40 €	39,20 €
8	48,80 €	23,20 €	63,20 €	49,60 €
9	59,20 €	27,20 €	76,80 €	60,00 €
10	69,60 €	32,00 €	91,20 €	69,60 €
11	80,80 €	36,00 €	105,60 €	80,00 €
12	92,00 €	40,00 €	120,00 €	89,60 €
13	103,20 €	44,80 €	134,40 €	99,20 €
14	113,60 €	48,80 €	148,00 €	108,00 €
15	124,80 €	52,80 €	161,60 €	116,00 €
16	134,40 €	56,80 €	174,40 €	124,00 €
17	144,00 €	60,80 €	187,20 €	131,20 €
18	152,80 €	64,80 €	198,40 €	137,60 €
19	160,00 €	68,80 €	209,60 €	144,00 €
20	168,00 €	72,80 €	220,00 €	149,60 €

2. COTISATION ANNUELLE CONSTANTE A PARTIR DE 3 ANS

Sang	Poney	Trait	Ane
19,20 €	8,00 €	21,60 €	13,60 €

*Le type de votre équidé figure sur son livret. Pour les "OC" et "ONC", reportez vous au type Sang.

CES TARIFS PEUVENT ETRE MODIFIES A TOUT MOMENT.

L'introduction de la pesée à l'enlèvement pourra modifier ces tarifs basés sur un poids théorique.

CES TARIFS SONT VALABLES POUR UNE COTISATION REGLEE DIRECTEMENT
VIA INTERNET SUR LE SITE www.atm-equides-angee.fr

Pour une cotisation réglée par chèque ou avec l'appui de l'EDE une majoration pour frais de gestion de 5€ sera appliquée.